

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 26 janvier 2026**DÉLIBÉRATION n°2026-05**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 26 janvier 2026 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 16 janvier 2026.

Point de l'ordre du jour :

4.3. Propositions de la commission de la formation et de la vie universitaire du 22 janvier 2026 – conventions internationales

.....

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université de Tours,

Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 22 janvier 2026,

Exposé de la décision :

Le conseil d'administration doit approuver les propositions de la commission de la formation et de la vie universitaire du 22 janvier 2026 concernant des conventions internationales.

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation des propositions de la commission de la formation et de la vie universitaire concernant des conventions internationales, conformément aux avis et pièces joints à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DECOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 36	Abstentions : 0
Quorum : 18	Votants : 31
Membres présents : 23	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 8	Votes exprimés : 31
Total des membres présents et représentés : 31	Majorité requise : 16
	Pour : 31
	Contre : 0

Pièces jointes :

- avis et pièces de la commission de la formation et de la vie universitaire du 22 janvier 2026.

Fait à Tours,